

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28132**

### Intitulé

Responsable du commerce en optique

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut supérieur d'optique

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

312 Commerce, vente

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Responsable du commerce en optique exerce un métier d'encadrement d'une équipe de vente et de techniciens en optique dans des points de vente de moyenne et grande surface ; il y pratique son activité en tant que responsable de la planification, de l'organisation du travail et du développement commercial des ventes.

L'évolution du marché de l'optique génère de nouvelles « montées en compétence » combinées à celles des opticiens diplômés qui peuvent ainsi occuper des postes nécessitant principalement des compétences d'encadrement et d'organisation de l'activité. Ils peuvent également envisager des fonctions en dehors du point de vente, dans un périmètre géographique défini par une enseigne, un fabricant de verres ou montures, ou un laboratoire fabricant des lentilles.

Ils peuvent également se retrouver sur un site internet spécialisé de ventes de produits d'optique ou au siège d'une enseigne de distribution ou de l'industrie.

- Elaboration de la mise en oeuvre du plan commercial dans une unité optique:

- Management des équipes de vente en optique

- Pilotage de la gestion administrative et financière du centre de profit optique

Le (la) titulaire est capable de :

- mettre en place le plan opérationnel en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, en tenant compte de l'attente de ses clients amétropes et emmétropes.

- préparer, mettre en place et présenter ses produits dans un cadre commercial valorisant son métier d'opticien.

- définir les objectifs managériaux pour ses équipes

- rendre effectif les consignes stratégiques de la direction auprès des directeurs d'unité et du réseau de l'enseigne

- coordonner et animer les équipes de vente sur le point de vente et dans le réseau de points de vente

- effectuer les choix permettant d'assurer la rentabilité de l'unité de profit

- organiser et mettre en place les modalités d'organisation et de fonctionnement de son point de vente

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- point de vente optique indépendant

- périmètre géographique défini par un enseigne, fabricants de verres, laboratoire fabricant des lentilles, ou plateforme de prise en charge des soins optiques.

- site internet de ventes de produits d'optique

- siège des enseignes

-directeur ou responsable de point de vente

-responsable commercial

-responsable des achats

-animateur réseau distribution optique

-responsable développement commercial e-commerce optique

### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

D1406 : Management en force de vente

M1101 : Achats

M1704 : Management relation clientèle

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification comprennent 4 types d'évaluations différentes :

- Une étude de cas

- une mise en situation d'entretien

- un projet professionnel tutoré

- une mise en situation pratique

La certification est validée lorsque tous les blocs ci-dessous sont évalués et validés à l'aide des critères d'évaluation permettant de valider les compétences attestées par le référentiel de certification.

Pour les personnes se présentant à la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE),

- la certification s'appuie sur les mêmes composantes

-la validation peut être globale ou partielle

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28132 - Piloter la gestion administrative et financière d'une unité optique	<b>Descriptif :</b> Organiser et mettre en place les modalités de fonctionnement, de planification et de veille, pour administrer de façon optimale l'entreprise d'optique <b>modalités d'évaluation :</b> projet professionnel et mise en situation pratique
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28132 - Elaborer la mise en oeuvre du plan commercial dans l'unité optique	<b>Descriptif :</b> Définir un plan d'action, en fixant les objectifs de vente des équipements optiques et accessoires et les moyens commerciaux à mettre en oeuvre <b>modalités d'évaluation :</b> étude de cas
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28132 - Manager l'équipe de vente de l'unité optique	<b>Descriptif :</b> Manager l'équipe commerciale dans le respect du cadre réglementaire et déontologique de la profession et dans les limites des ressources allouées <b>modalités d'évaluation :</b> étude de cas et mise en situation d'entretien

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le président de jury désigné et 4 professionnels employeurs et salariés à représentation égale
En contrat d'apprentissage	X	Le président de jury désigné et 4 professionnels employeurs et salariés à représentation égale
Après un parcours de formation continue	X	Le président de jury désigné et 4 professionnels employeurs et salariés à représentation égale
En contrat de professionnalisation	X	Le président de jury désigné et 4 professionnels employeurs et salariés à représentation égale
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	Le président de jury désigné et 4 professionnels employeurs et salariés à représentation égale

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable du commerce en optique " avec effet au 09 juillet 2012, jusqu'au 21 avril 2022.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

Institut supérieur d'optique : Île-de-France - Paris ( 75) [ISO Paris]

ISO PARIS

45 rue de Lourmel  
75015 PARIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

- ISO PARIS15- 45 rue de Lourmel - 75015 Paris
- ISO LILLE - 64 rue Saint Etienne - 59000 Lille
- ISO NANTES - 3 rue de Fulton - 44000 Nantes
- ISO LYON - 9 avenue Leclerc - 69007 Lyon

**Historique de la certification :**